



**République du Sénégal**  
**Un Peuple – Un But - Une Foi**

\*\*\*\*\*

**DIX-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS-UNIES  
(CDD-19)**

-----

**SEGMENT DE HAUT NIVEAU  
TABLE RONDE MINISTERIELLE**

-----

**DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL  
SUR LE THEME DES MINES**

**Prononcée par**

**Dr KALY NIANG**  
**CONSEILLER TECHNIQUE DU PREMIER MINISTRE DU SENEGAL**

**New York, le 12 mai 2011**

\*\*\*\*\*

**Excellence, Monsieur le Président**

**Mesdames, Messieurs les Ministres**

**Distingués Délégués**

La délégation du Sénégal, par ma voix, s'aligne aux déclarations du Groupe des 77 et la Chine et se réjouit de l'opportunité qui lui est offerte, pour vous parler de la politique minière au Sénégal.

L'environnement minier international est marqué ces dernières années par de profondes mutations et une compétition de plus en plus marquée entre les pays miniers émergents et cette situation a fortement influé sur les orientations des législations minières.

C'est ainsi que le Sénégal, suite à sa Déclaration de Politique minière du 6 mars 2003, a adopté un nouveau dispositif d'incitation à l'investissement minier constitué par la **loi n°2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier**, qui, tout en se conformant aux exigences de l'Industrie minière internationale, a consacré des innovations majeures, qui permettent notamment :

- de favoriser l'implication des nationaux dans l'exploitation minière ;
- de faire bénéficier les collectivités locales des retombées financières de l'exploitation des ressources du sous-sol par la création d'un fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales ;
- de renforcer les dispositions sur la gestion de l'environnement et la restauration des sites miniers par la constitution d'un fonds de réhabilitation des sites miniers ;
- d'implanter en collaboration avec les sociétés minières et les collectivités locales un programme social minier.

Dans le cadre de la coopération internationale, l'Union Européenne a alloué au Sénégal un financement du 9<sup>ème</sup> FED dédié au Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI) réalisé dans la période 2005-2010 et qui a permis la mise à jour des infrastructures géologiques du pays et le renforcement institutionnel du Ministère chargé des Mines. Les résultats du PASMI nous ont valu beaucoup de satisfaction notamment avec le Projet d'Appui à l'Orpaillage qui a permis de réorganiser le sous secteur de l'artisanat minier et de lui donner une meilleure visibilité.

Par ailleurs, le Sénégal a adhéré dans le cadre de la CEDEAO, à la **directive C/DIR.3/5/09 sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier, directive sous-tendue par des principes de développement durable**. Il partage aussi la « Vision pour l'Industrie Minière en Afrique » adoptée en février 2009 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine qui préconise « une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières en tant que fondement d'une croissance durable et d'un développement socio-économique généralisé en Afrique ».

Egalement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a approuvé la participation du Sénégal au Projet Régional de Développement des Capacités pour la Négociation et la Régulation des Contrats d'Investissement qui est en phase avec la Politique Nationale de Bonne Gouvernance.

**République du Sénégal**

Le Sénégal a également manifesté son intérêt à adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et a assisté, comme observateur, à la 5<sup>e</sup> Conférence annuelle qui s'est tenue à Paris les 02 et 03 mars 2011.

**Excellence, Monsieur le Président**

**Mesdames, Messieurs les Ministres**

**Distingués Délégués**

Voilà autant d'actions réalisées et en cours qui démontrent la volonté et l'engagement du Sénégal dans la voie d'un secteur minier durable et apte à répondre, du point de vue social et économique, aux attentes des populations en matière de développement et qui sont conformes aux lignes directrices du rapport de la 19<sup>ème</sup> session de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies.

**Je vous remercie de votre attention.**